

**Arrêté du 8 mars 2013 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Jonzac  
NOR : JUSB1306746A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Mme Marie-Catherine PREVOT, adjointe administrative principale de 1ère classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Jonzac.

**Article 2**

Mme Martine BULTEZ, greffière du 2ème grade, est à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Jonzac.

**Article 3**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Poitiers, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 8 mars 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**